



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 45
absents représentés : 7
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Cécile CROCHET, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Christine GAYON, Valérie GELEDAN, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Patrick BENOIST a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Catherine COLL a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS et Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Madame Christine BENOÎT.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plaine de jeux dédiée au rugby pour la Communauté de communes MACS

Notification : 8 juin 2018

Titulaire : ATELIER ARCAD à Saint-Paul-Lès-Dax (40990)

Montant : 157 413,00 € HT

Missions écologie concernant la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor

Notification : 20 août 2018

Titulaire : ETEN ENVIRONNEMENT à Saint-Paul-Lès-Dax (40990)

Montants : Tranche ferme « Mission écologie pour les phases conception et suivi des travaux » : 71 052,71 € HT

Tranche optionnelle A – Suivi scientifique des populations des espèces végétales : 5 200,00 € HT

Tranche optionnelle B – Suivi scientifique de l'hivernage des populations de laridés et de limicoles : 8 740,00 € HT

- Travaux

Relamping par éclairage LED, économie d'énergie et mise aux normes en accessibilité électrique au centre aquatique communautaire l'Aygueblue (40230)

Notification : 27 juillet 2018

Titulaire : SNEF à Bayonne (64100)

Montant : 15 640,00 € HT

- Fournitures

Fourniture, paramétrage et déploiement d'un logiciel de passation, de suivi et d'exécution des marchés publics pour la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS

Notification : 25 juin 2018

Titulaire : ORDIGES à Bouc Bel Air (13320)

Montant : 26 050,00 € HT

Acquisition d'une solution de gestion de parc informatique, HelpDesk et des pratiques associées

Notification : 25 juin 2018

Titulaire : CLARILOG à Saint-Quentin (02100)

Montant : 42 003,00 € + 47 997,00 € HT maximum de BDC pour la durée du marché

Fourniture, paramétrage et déploiement d'un logiciel de gestion des Ressources Humaines pour la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS

Notification : 4 juillet 2018

Titulaire : JVS-MAIRISTEM à Chalons en Champagne (51013)

Montant : 60 924,00 € HT

2 - Marché complémentaire

- Services

Inventaire (cartographie et caractérisation) des zones humides effectives sur le territoire de la communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) marché complémentaire est issu du marché principale « élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud » notifié le 1er août 2016

Notification : 9 août 2018

Titulaire : CITADIA CONSEIL à Bordeaux (33000)

Montant : 37 750,00 € HT + 60 000 € HT maximum de BDC pour la durée du marché

B - CULTURE

1 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Saubrigues en vue de préciser les modalités d'organisation du séjour « Identité du territoire et festival », organisé par la Communauté de communes durant le festival « Rencontres enchantées » et versement de la somme de 2 000 € TTC comprise dans la subvention globale au titre de l'année 2018 attribuée pour la manifestation « Rencontres enchantées »

2 - Signature de la convention tripartite avec le Centre de production des paroles contemporaines de la commune de Capbreton, pour l'accueil en résidence de création de l'artiste conteur Pépito Matéo, à la Maison de l'oralité et du patrimoine du 18 juin au 22 juin 2018

3 - Signature de la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Landes précisant les engagements relatifs à l'organisation du Salon « Le Polar se met au vert » et signature de la convention tripartite de prestation artistique avec l'auteur Marcus Malte et la commune de Moliets-et-Maâ pour l'organisation de la lecture publique adaptée du roman intitulé « Le Garçon »

4 - Signature de la convention tripartite avec l'association La Divine Fabrique et la commune de Capbreton pour l'accueil en résidence de création de l'artiste conteur Ladji Diallo à Pôle Sud et à la Maison de l'oralité et du patrimoine de Capbreton du 13 au 20 septembre 2018

C - PETITE ENFANCE - FAMILLE

Signature de la convention de prestation de service de prévention médicale de la Halte-garderie itinérante avec Monsieur Thomas Robert de Saint-Vincent, médecin, pour une durée d'un an à compter du 10 septembre 2018

D - FINANCES COMMUNAUTAIRES

Signature de la convention de renouvellement de la carte d'achat auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, pour bénéficier de la solution « carte d'achat » pour une durée de deux ans

E - PORT DE CAPBRETON ET LAC MARIN

1 - Signature de la convention portant autorisation d'occupation temporaire du kiosque situé quai Bonamour et des pontons d'amarrage P1 et P2 situés sur le Port de Capbreton avec Monsieur Bernard Desjardins, président de l'association « Club pêche et loisirs »

2 - Décision portant fixation des tarifs des passages du bateau passeur du Port de Capbreton à partir de la saison 2018

F - MOBILITÉ

1 - Demande d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération de mise en accessibilité des arrêts de transport du réseau Yégo de Saint-Vincent de Tyrosse

2 - Demande d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération de mise en accessibilité des arrêts de transport du réseau Yégo sur les communes de Soustons, Messanges, Azur et Tosse

G - CONTENTIEUX

Signature de la décision ayant pour objet de confier au cabinet d'avocats SCP BOUYSSOU & ASSOCIÉS, 72 rue Riquet - BP 34 - 31000 Toulouse, la défense des intérêts de la Communauté de communes et sa représentation devant le Tribunal administratif de Pau dans le litige l'opposant à M. et Mme Sussan dans le cadre de la requête en annulation de

la décision implicite de la Communauté de communes du 20 novembre 2017 rejetant la demande d'abrogation du plan local d'urbanisme de la commune de Seignosse.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 septembre 2018



Le président,

Pierre Froustey